

SEANCE DU 11 JUIN 2026 A 19H30

L'an deux mil vingt-six, 11 juin , à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : Mme ARCHAMBAULT Claudine, M. BARON Hervé, M. BARRAUD Frédéric, M. BASSET-CHERCOT François, M. BATARD Florian, M. BLANCHARD Maxime, Mme DE RANCÉ Marie-Line, M. DURAND Olivier, Mme GADEAU Dorothée, M. GOURBILLON Christophe, Mme LAGRUE Nicole, Mme NICOLAS Sophie, M. PARAT Vincent, Mme POUPINEAU Laëtitia, Mme TETRAULT Magali,

Était excusé :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Maxime a été élu secrétaire.

• **Approbation du conseil municipal du 07/05/2026**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 7 mai 2026.

• **Téléphonie : Offre Connect Services**

Monsieur le Maire explique avoir fait appel à la société connect services afin de réduire les coûts engendrés lié à la téléphonie.

Avec quelques services supplémentaires, le devis établi s'élève à 109 € HT par mois (au lieu de 176 € HT actuellement) soit une économie de plus de 2 400 € HT sur la durée du contrat de 36 mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis de la société connect services pour un montant de 109 € HT par mois pour une durée de contrat de 36 mois.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à ce sujet.

• **Emprunt tracteur : actualisation du taux**

Monsieur le Maire explique que la décision concernant l'emprunt pour le tracteur doit être revotée car la proposition de financement délibérée lors de la séance 09/02/2026 n'est plus valable. En effet, il était nécessaire de voter le budget mentionnant l'acquisition du tracteur avant de contracter l'emprunt. De ce fait, Monsieur le Maire a recontacté les deux banques afin d'actualiser les propositions pour le prêt à contracter dans le cadre de l'acquisition du nouveau tracteur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant que le Crédit Agricole propose la meilleure offre, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 48 000 € TTC dont le remboursement s'effectuera par échéance annuelle constante de 7 768.31 € ;
- DIT que cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

Durée : 7 ans

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 3.22 %

Frais de dossier : 135 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Afin d'assurer le nouveau tracteur, Monsieur le Maire a fait réaliser 2 devis proposant les mêmes services.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant que Groupama propose la meilleure offre, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition de l'assureur Groupama pour une garantie tous risques, une franchise de 230 € sur les dommages et sans franchise sur le bris de glace ainsi que l'assurance corporel du conducteur pour une cotisation à 537 € annuelle

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition et tout autre document se rapportant à ce sujet.

• **Devis voirie**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée 2 devis de la Colas afin de réhabiliter deux tronçons de route :

- Route de la Hucherie 19 731.25 € HT
- Impasse des Rosiers 15 268.40 € HT

Devant l'état de dégradation important des 2 tronçons et considérant que la commune de Chezelles va également refaire sa partie au niveau de la route de la Hucherie, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis de la société COLAS pour les travaux de voirie relatif à la route de la Hucherie et à l'impasse des Rosiers pour un montant total de 34 999.65 € HT soit 41 999.58 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à ce sujet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire évoque un souci d'eau stagnante qui reste dans le virage au niveau du 6 route des Chillaudières et propose la création d'un puisard par la société ADTP pour un montant de 3 135 € HT soit 3 762 € TTC.

Le conseil municipal, considérant la dangerosité de ce phénomène pour les usagers de la route,

- ACCEPTE le devis de la société ADTP pour un montant de 3 135 € HT soit 3 762 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à ce sujet.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée avoir reçu un courrier du Conseil Départemental d'Indre et Loire informant de la baisse de la dotation 2026 revenant aux communes relative au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) suite à la loi des finances 2026 prévoyant notamment de réduire le déficit budgétaire de l'État.

• **Révision des loyers au 1^{er} juillet**

La révision des loyers au 1^{er} Juillet 2026 est effectuée en référence au taux de progression du 1^{er} trimestre 2026 soit 0.78 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le taux de progression des loyers à 0.78 % et charge Monsieur le Maire d'appliquer ce taux d'augmentation à partir du 01/07/2026.

- **Organisation 14 juillet 2026**

Monsieur le Maire expose la proposition de PYROCONCEPT pour le feu d'artifice du 14 juillet 2026. L'offre s'élève à 2 604.45 € TTC avec un acompte de 35% du montant.

Après explication du spectacle par Madame Sophie NICOLAS, considérant les remises et la bande son offerte, le conseil municipal

- ACCEPTE l'offre de PYROCONCEPT s'élevant à 2 604.45 € TTC avec un acompte de 35% du montant.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à ce sujet.

Par ailleurs, le conseil municipal fait un point sur l'organisation de la journée :

- Installation du feu d'artifice : déterminer le périmètre de sécurité et prévoir un tuyau d'arrosage.
- 15h30 : Pétanque et jeux pour enfants (pas de structure gonflable)
- Repas du soir : 19h30 buffet froid à prévoir par Mme GADEAU Dorothée (pris en charge Commune)
- Retraite aux flambeaux (vérifier le stock (commune)) à 22h00
- Feu d'artifice à 23h00

- **Détermination du repas de l'âge d'or**

Après réflexion, le conseil municipal fixe les dates des événements suivants :

- Repas de l'Age d'or : Dimanche 4 octobre 2026
- Fête rurale : Samedi 13 mars 2027

- **CCTVV**

CIID

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), la Communauté de communes Touraine Val de Vienne demande de proposer un candidat par commune (élu ou non) pour siéger au sein de cette instance. La liste comprend en effet 40 commissaires dont 20 seront retenus par le Directeur de la DDFIP.

Monsieur Patrick LEPESKA-PIGE se propose et est désigné candidat.

Cycle de l'eau

Le commission cycle de l'eau (eau et assainissement) de la CCTVV va mettre en place un conseil d'exploitation et demande de proposer un candidat par commune.

Monsieur Christophe GOURBILLON se propose et est désigné candidat

- **Questions diverses**

- **Logements communaux**

Monsieur Hervé BARON fait un point sur les logements communaux :

- 8 cour de la Laiterie : 1 dossier accepté à la majorité par la commission

- 18 rue du 8 mai 1945 : 1 dossier de déposé – pas encore de réponse
- 6 cour de la Laiterie : Pas de dossier pour le moment
- 7 cour de la Laiterie : préavis du locataire actuel à venir
- 22 rue du 8 mai 1945 : préavis du locataire actuel à venir

- Boulangerie : Le nettoyage a été effectué par 6 conseillers et un administré. Le local est nu mais pas lessivé. Le conseil municipal convient d'une nouvelle journée de nettoyage le 11 juillet 2026.
Le conseil municipal se questionne sur l'avenir de ce local commercial. Il est convenu qu'une annonce sera déposée sur des sites relatifs aux artisans boulangers après le nettoyage.

Monsieur le Maire annonce que la licence IV du bar chez Bilou a été récupérée par le propriétaire des murs du bar.

- **Comité des fêtes**

Madame Dorothée GADEAU explique que lors de sa séance du 12 mai 2026, le comité des fêtes a procédé à ses changements de dirigeants. Elle fait également un point sur le bilan financier de l'association. Elle ajoute avoir trouvé des sacs d'engrais dans le local de l'Intersociété. Ne sachant pas à qui cela appartient, M. Maxime BLANCHARD propose de voir de quoi il s'agit exactement et M. Christophe GOURBILLON se propose de joindre un membre du club de l'AFB pour savoir si c'est leur propriété.

- **Voirie**

Monsieur le Maire explique qu'il envisage de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement au niveau de la rue du 8 mai 1945 à l'endroit où un camion se gare systématique sur le trottoir malgré plusieurs avertissements et interventions des gendarmes

- **Fiche projet Sous préfecture**

Madame Magali TETRAULT explique que lors de la journée découverte de la sous-préfecture, il a été présenté les fiches simplifiées à utiliser pour proposer des projets communaux et bénéficier d'un accompagnement de l'État

- **Broyage**

Monsieur Maxime BLANCHARD se propose d'aider au broyage avec le matériel de la commune. Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénients. Monsieur Christophe GOURBILLON estime qu'avec le nouveau matériel, le temps de broyage sera réduit l'année prochaine.

Le conseil municipal s'est clôturé à 20h56